

Service porteur : FONDATION POITIERS UNIVERSITE
Vice-président : néant

DÉLIBÉRATION n° CA-16-05-2025-19 Du Conseil d'Administration

Séance du 16 mai 2025

Procès-Verbal
du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 11 mars 2025

Conseil d'Administration

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 ; R-719-194 à R719-205
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 33, 133 et 134 ;
- Vu la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers du 23 janvier 2009, l'Université de Poitiers crée une fondation qui porte le nom de « Poitiers Université »
- Vu le décret n°2008-619 du 27 juin 2008, modifiant le décret 94-39 du 14 janvier 1994 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Contexte :

Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 11 mars 2025

Dispositif ou objet de la décision :

Procès-Verbal du Conseil de gestion du 11 mars 2025

Nature de la décision :

Pour décision

Vote :

Soumis à la majorité simple

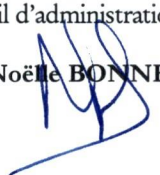
Après en avoir délibéré,

ADOPTE

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 16 mai 2025
La vice-présidente du Conseil d'administration,

Noëlle BONNET



Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le 28/05/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Procès-verbal

du Conseil de gestion du 11 mars 2025

MEMBRES

Présents

Weena Bidault
Marc Bonassies
Christian Garrez
Ludovic Le Bigot
Lionel Machado
Jérôme Petit
Cédric Renaud
Johnny Rousseau
Flora Sfez
Yves Trousselle
Anne Vermote

Excusés

Bastien Bernela
Xavier de Boysson
Frédéric Dupuy
Virginie Laval, représentée par Ludovic Le Bigot
Cédric Renaud

Ont donné procuration

Bastien Bernela
Frédéric Dupuy
Cédric Renaud

à

Marc Bonassies
Marc Bonassies
Marc Bonassies

MEMBRES DE DROIT

Claudio Galdérisi, *Recteur délégué pour l'ESRI Nouvelle Aquitaine*, représenté par Maryan Danede – *Chargé régional de l'Enseignement Supérieur de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine*

MEMBRES INVITÉS

Présents

Thierry Ferreira – *Délégué général – Fondation*
Danielle Gadeau – *Assistante – Fondation*
David Martin – *Agent comptable – Université*
Caroline Picard – *Responsable mécénat et communication – Fondation*
Thomas Rogaume – *Vice-Président délégué Plateformes, innovation et entrepreneuriat et Référent Pépîte*

Il est 14h, le Président de la Fondation Poitiers Université, M. Marc Bonassies, accueille les membres présents en présentiel et en visio-conférence. Il souhaite la bienvenue à M. Ludovic Le Bigot, Vice-président du Conseil d'Administration, stratégie et pilotage de l'Université de Poitiers, qui représente Mme Virginie Laval, Présidente de l'Université, retenue par d'autres obligations.

Après un tour de table, le Président de la Fondation fait le compte des présents (11) et des procurations (4). Le quorum étant atteint, il passe à l'adoption du procès-verbal du Conseil de gestion précédent :

Le procès-verbal du Conseil de Gestion du 12 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Puis, il laisse la parole à M. David Martin, Agent comptable de l'Université, pour présenter les comptes 2024 de la Fondation Poitiers Université.

Le document de séance projeté pendant ce Conseil a été envoyé par mail aux administrateurs et membres invités de la Fondation.

1. LES COMPTES 2024

M. David Martin va présenter les comptes en deux parties. D'abord les produits, puis les charges, avec pour support des diapositives qui reprennent l'historique sur les 3 dernières années afin d'avoir des éléments de comparaison.

LES PRODUITS (*annexe 1*)

- 269 533 euros de dons et subventions reçus qui font référence à des **recettes définitives**, c'est-à-dire qu'aucune condition n'est à relever dans le compte de résultats. En effet, en comptabilité publique, quand « une condition » est mentionnée dans une convention, comme un bilan à remettre par exemple, la recette ne devient définitive qu'à la fin de la convention, alors que des versements ont déjà été perçus.
- Part des fonds propres affectés en fonctionnement (c'est-à-dire la réserve ou la part consommable) à hauteur de 263 698 euros. C'est cette opération qui permet d'équilibrer le budget.
- Fonds dédiés antérieurs à l'exercice pour 161 482 euros, c'est-à-dire des fonds fléchés sur projets reçus avant 2024, et utilisés en 2024.
- 83 777 euros de mécénat en nature et mécénat de compétences.
- 13 967 euros de placements financiers.

Pour résumé, une stabilité des dons et subventions, une valorisation du mécénat en nature et compétences pour la 3^e année, des avances qui ne comptent pas comme des recettes définitives pour une somme de 321 000 euros et des placements plus pertinents (*annexe 2*).

LES CHARGES (*annexe 3*)

- Concernant le fonctionnement général, les charges sont un peu plus élevées que les années précédentes, soit 22 194 euros pour 2024. Elles intègrent en particulier le paiement de factures, prises en charges par la Fondation, relatives à certains projets (exemple : paiement direct des achats auprès de l'Agence du Don en Nature). L'essentiel de ces dépenses ne concernent donc pas le fonctionnement de la Fondation *per se*, mais bien le financement de projets.
- 116 993 euros de frais de personnels, qui sont payés et refacturés par l'Université.
- Subventions versées, dont c'est le cœur de métier de la Fondation, pour un montant de 379 446 euros.
- Du mécénat en nature pour 46 144 euros et du mécénat de compétences pour 37 633 euros.
- Dons manuels affectés, ce qui sera appelé plus tard « fonds dédiés », pour une somme totale de 190 048 euros.

Pour résumé, une activité générale stable, des reports de dons manuels affectés mais non utilisés en 2024 plus élevés qu'en 2023 mais moindre qu'en 2022 et 2021 (*annexe 4*).

Les grands agrégats pour cette année 2024 (*annexe 5*) :

- La part consommable diminue cette année de plus de 260 000 euros pour équilibrer le budget, mais l'Université n'est pas intervenue (contrairement à 2022).
- La trésorerie diminue mais reste élevée à hauteur d'environ 1 430 000 euros.

Une bonne nouvelle pour la Fondation, en accord avec les Commissaires en Comptes, à partir de 2025, les avances seront comptabilisées comme des recettes définitives ce qui sera plus lisible et réaliste.

M. Thierry Ferreira, Délégué général de la Fondation, précise qu'en effet la recette est dépensée sur le projet, mais que celle-ci n'est pas comptabilisée tant que la suspension n'est pas levée. Il y a donc réalisation d'une dépense sans que la recette soit comptabilisée. Ceci crée de fait artificiellement et ponctuellement un déficit, qui doit être compensé sur l'année comptable par l'affectation de fonds propres en fonctionnement. Il salue la décision de comptabiliser les avances en recettes définitives, qui va permettre d'éliminer ces distorsions.

Focus sur les disponibilités. L'Agent Comptable rappelle que la Fondation a la possibilité d'effectuer des placements bancaires. Des négociations ont été menées ces dernières années avec la Banque Populaire Val de France. Il serait opportun de faire de même pour les Caisses Régionales du Crédit Agricole Touraine Poitou et Charente Périgord.

Le Président de la Fondation remercie M. David Martin pour sa présentation et pour sa demande auprès des commissaires aux comptes, ce qui permettra à l'avenir d'avoir une vision plus réaliste des comptes de la Fondation. Il en profite d'ailleurs pour informer les administrateurs que le total des engagement signés en 2025 est de près de 500 000 euros.

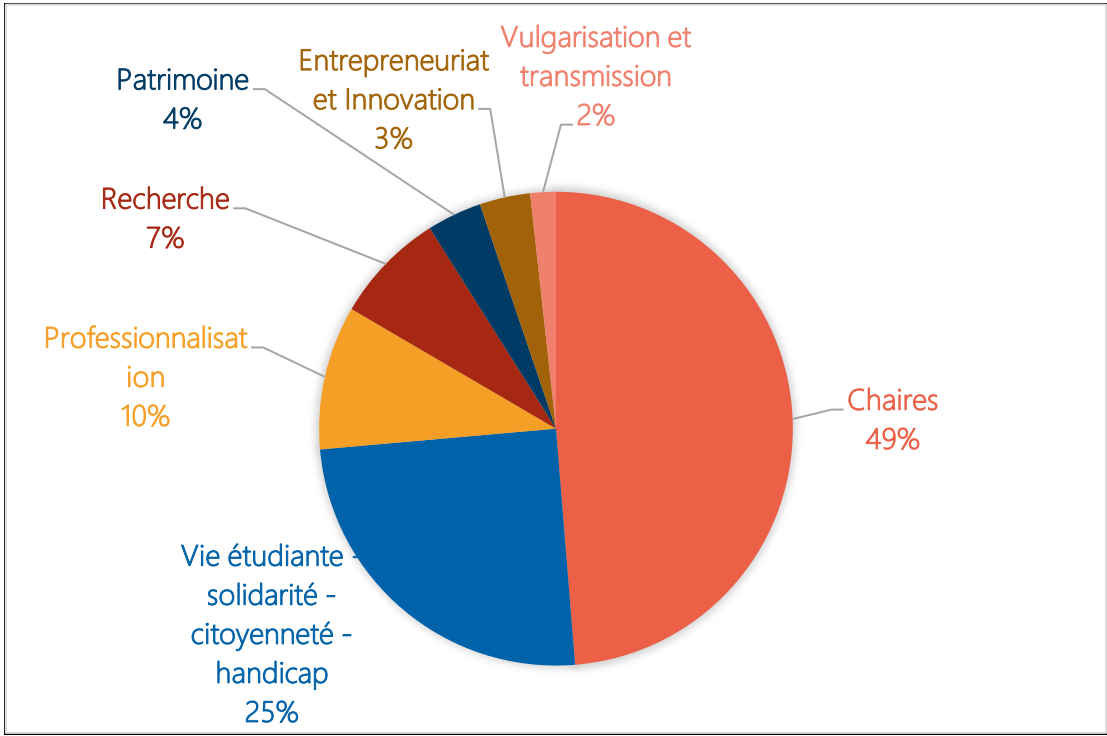
2020	2021	2022	2023	2024
163 170 €	236 541 €	633 637 €	615 347 €	497 162 €

Le Président passe au vote du compte de résultats et laisse la parole à M. Thierry Ferreira.

Les comptes 2025 de la Fondation sont approuvés par l'ensemble du Conseil de gestion.

2. LES REVERSEMENTS 2024

Les reversements 2024 s'élèvent à 394 694 euros pour soutenir près de 80 projets et programmes de bourses, ainsi que 4 co-financements de thèse et 1 financement de post-doc. Le détail se trouve ci-dessous :



En 2024, **4 782 euros de fonds versés et non dépensés** reviennent dans les fonds de roulement. Le Président demande que cette somme soit réaffectée à des projets au fil de l'eau.

Les membres valident la réaffectation des 4 782 euros pour des projets au fil de l'eau en 2025.

Concernant cette problématique d'enveloppe à faire revoter par les administrateurs de la Fondation, M. Ludovic le Bigot pense qu'il est possible d'effectuer une opération comptable au moment du Budget Rectificatif (=BR), piste à envisager pour 2026.

3. ACTUALITES

3.1 Les Chaires Partenariales

La parole est laissée au Délégué général. Ce dernier explique que la mise en place des Chaires partenariales génère des effets leviers permettant de i) faire émerger de nouvelles thématiques, ii) d'initier des démarches de recherche participative avec les acteurs du territoire et iii) de capter, outre du mécénat d'entreprise, d'autres sources de financement pour les projets.

Pour illustrer ces effets leviers, M. Thierry Ferreira prend l'exemple d'un projet de la Chaire Biodiversité issu de son axe 1 « Biodiversité terrestre » ([annexe 6](#)).

Le projet « Îlots de chaleur et création d'îlots de fraîcheur en ville », accompagné par la Fondation depuis 2021, avait pour objectif de réaliser une étude cartographique pour visualiser les zones « chaudes » en zone urbaine, en prenant pour cas d'usage la communauté d'agglomérations de Grand Poitiers, et d'en évaluer ensuite les impacts sur la biodiversité. Ce projet a bénéficié cette année, en plus du mécénat initial, du financement de l'Office Français de la Biodiversité (254K€) ainsi que de la Région et de Grand Poitiers (115K€), et a fait émerger de nouvelles thématiques qui ont conduit vers un projet d'une plus grande envergure. Ce projet, intitulé « One city/one health », s'intéresse aujourd'hui également aux impacts des îlots de chaleur sur la santé humaine (maladies chroniques, santé mentale et troubles du sommeil).

La Chaire Biodiversité a également abondé en 2024 sur les Sciences ouvertes avec le dépôt des données sur les îlots de chaleur en accès libre sur le site recherche.data-gouv et a participé à des actions de sensibilisation / communication auprès du grand public, à l'image d'une participation au Cha'baret des sciences, d'un séminaire auprès du public de l'Université Inter-âges ou de l'organisation d'une conférence intitulée « Des racines à la canopée », donnée par le célèbre botaniste français Francis Hallé.

Le Président de la Fondation tient à préciser que la Fondation s'est engagée auprès de l'établissement dans la création des Chaires partenariales pour créer ces effets leviers et pas uniquement pour capter des fonds. Il s'agit ainsi pour la Fondation d'aider à la structuration de ces dispositifs, en garantir l'intérêt collectif (puisque ces dispositifs sont éligibles au mécénat), mais elle n'a pas la vocation à piloter les Chaires. Au final, concernant l'apport de financement hors mécénat vers les Chaires, ce sont plus de 1 M€ qui sont ainsi arrivés à l'Université de Poitiers pour la recherche, grâce à ces dispositifs. Il rappelle que la Fondation est avant tout un outil au service de son Université.

A propos de l'objectivation de l'intérêt des Chaires et du programme IDEA (Innover en Dehors du cAdre), M. Thierry Ferreira rappelle qu'un partenariat a été conclu en 2024 avec ELLYX pour avoir un regard extérieur sur 3 questions :

- 1- Comment améliorer l'opérationnalité de ces objets
- 2- Réaliser des mesures d'impact
- 3- Elaborer des plaidoyers

En ce qui concerne les Chaires, si le modèle apparaît pertinent pour l'ensemble des acteurs, le rapport relève en particulier la nécessité de mieux travailler à leur intégration au sein de l'Université (institutionnalisation). En ce sens, M. Ferreira précise qu'un travail a été mené, sous l'impulsion de

M. Thomas Rogaume (Vice-Président Université en charge de l'Innovation et partenariats économiques) afin d'aboutir à un « Mode d'emploi des Chaires », co-construit avec les représentants de l'établissement (Vice-Présidents et chefs de services impliqués). L'idée de ce Mode d'emploi est de mieux définir la gouvernance de ces outils et de bien articuler les rôles et implications de chacun, et en particulier celui de la Fondation.

Un élément important est également leur évaluation. Le rapport relève l'importance de penser l'évaluation en considérant plusieurs niveaux de lecture. Outre, la lecture « classique », évaluative du projet, il apparaît important d'intégrer une lecture par partie prenante (communauté scientifique et pédagogique, établissement universitaire, acteurs sociaux économiques, étudiants acteurs impliqués sur les projets et mécènes/financeurs), ainsi qu'une lecture territoriale, plus « politique » et de long terme. Dans cette première version du rapport, ce sont donc 22 critères d'impacts qui ont été identifiés.

M. Ludovic Le Bigot souligne que la multiplicité des critères peut être complexe à appréhender. M. Thierry Ferreira le concède, mais il précise que cette approche a pour intérêt de proposer une vision à 360 degrés qui ne se limite pas seulement à des critères universitaires (publications, participation à des congrès, nombre et montant des contrats de recherche...), ce qui semble important pour un outil se voulant avoir un rôle d'interface entre l'Université et son territoire.

M. Marc Bonassies souligne que chaque partie doit en effet y retrouver son compte. Il semble donc intéressant d'intégrer ces visions, même si, *in fine*, il faudra travailler sur une grille simplifiée, ne retenant que les critères semblant les plus importants pour l'ensemble des parties.

M. Thierry Ferreira informe que la Chaire Sport Santé, portée par M. Laurent Bosquet va évoluer en 2025. Après 10 ans d'existence, cette Chaire a su créer tout un réseau autour de la thématique, aujourd'hui élargi à l'international, et qu'un lieu dédié, le QG « habitude de vie. », a également vu le jour en 2023. Tous ces éléments amènent aujourd'hui la Chaire à évoluer vers sa transformation en un « Living Lab » (laboratoire vivant), qui sera intitulé : « Life in Motion ».

3.2 Mécénat en nature et en compétences

M. Thierry Ferreira rappelle qu'au cours de l'année 2024, un travail important sur le mécénat de compétences en formation a été réalisé avec l'établissement, ce qui a permis la création d'une convention spécifique. L'objectif est ici de proposer à des entreprises d'intervenir dans le cadre d'heures dédiées à la professionnalisation (et donc réservées à des interventions par des professionnels issus de la société civile), par le biais du mécénat, alors qu'elles sont principalement réalisées aujourd'hui sous forme de vacations, ce qui représente un coût important pour l'université.

Dans cette première phase d'essai sur le premier semestre de l'année universitaire 2024-2025 (dernier semestre 2024), ce sont près de 200 h en présentiel qui ont été réalisées dans le cadre du mécénat de compétences. Le potentiel de développement de ce mécénat est énorme car, comme précisé par M. Ludovic Le Bigot, ce sont près de 40 000 heures de vacations qui sont réalisées à l'Université chaque année.

4. BILAN APPEL A PROJETS 2025

La parole est laissée à Mme Caroline Picard, responsable mécénat et communication de la Fondation.

Pour la 1^{ère} année, deux membres du Conseil de gestion ont fait partie du jury 2025 de l'Appel à projets de la Fondation : M. Lionel Machado (Mutuelle de Poitiers Assurances) et Mme Weena Bidaut (MAIF). Cette dernière explique d'ailleurs qu'elle a été étonnée par la diversité des projets réceptionnés.

25 projets ont été déposés (pour une demande globale de 75 485 euros) dont 14 sont lauréats ([annexe 7](#)). Cependant, il est à noter que cette année la plupart des projets sont initiés par des

personnels, alors qu'habituellement, la répartition est équivalente entre les étudiants et les personnels. L'explication vient certainement du fait que la Fondation fait désormais partie du dispositif des « commissions mixtes » qui est un appel à projets au fil l'eau, coordonné par la Maison des Etudiants à destination des associations étudiantes.

M. Ludovic Le Bigot répond qu'en effet il s'agit d'un guichet unique à l'Université pour des demandes de financement de projets étudiants.

M. Ludovic Le Bigot précise, dans le but de limiter les appels à projets au sein de l'établissement, qu'il serait intéressant de se rapprocher de dispositifs existants afin de proposer un « guichet unique », pour l'édition 2026 à destination des personnels. Il cite pour l'exemple, l'appel à projets « impulsion », opéré au sein de l'université dans le cadre du dispositif UP-SQUARED, dans lequel les soutiens peuvent s'échelonner entre 5 000 à 15 000 euros. Un appel à projets commun permettrait aux membres de la communauté universitaire de déposer un seul dossier qui pourrait être orienté vers l'un ou l'autre des dispositifs, en fonction de ses spécificités.

5. Communication

Le **Top des entreprises** qui s'est déroulé le 12 décembre 2024 et dont le prix commun Université / Fondation a été remis au Pr Adrien Julian, lauréat du TOP émergent pour son projet IMASMART.

Le **point d'étape IDEA**, le 13 février 2025, dont le format a été modifié par rapport aux 2 années précédentes. La restitution a commencé à 16h et chaque groupe a expliqué en détails ce qui avait été réalisé.

6. Questions diverses

M. Yves Trousselle (Région Nouvelle-Aquitaine) demande si la Chaire Energie sur le territoire Châtelleraudais est lancée. M. Thierry Ferreira répond qu'un premier programme va être lancé au sein de cette nouvelle Chaire « Energie et Territoire » autour d'un cas d'usage correspondant à la transformation du site des Fonderies du Poitou, devenu une friche industrielle, en un site de production d'énergies renouvelable (hub énergétique). Ce projet industriel mobilise en particulier les entreprises TSE, qui produira de l'énergie photoélectrique, et Lhyfe, qui utilisera pour partie cette énergie pour produire de l'hydrogène vert. Ces deux entreprises, ainsi que la société Selfee sont devenues partenaires de la Chaire, et les acteurs ainsi réunis, sous l'impulsion des porteurs Mme Marie Ferru et M. Nicolas Bion, ont construit un programme de recherche collaboratif qui a été retenu par la Région Nouvelle Aquitaine pour un financement dans le cadre du PSGAR (Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale) Energie. La recherche va s'organiser autour de trois grands axes : i) gestion des réseaux électriques, ii) transformation de l'hydrogène produit en engrais vert et iii) réflexion et mise en place d'outils/stratégies pour une nouvelle gouvernance de l'énergie.

Cette année, il a été demandé à la Fondation par les commissaires aux comptes de rédiger un rapport de gestion, en complément du compte de résultats. MM. Bonassies et Ferreira remercient Mme Picard pour la rédaction de ce rapport qui sera transmis ultérieurement aux administrateurs.

Le rapport d'activité sera quant à lui finalisé et publié avant l'été.

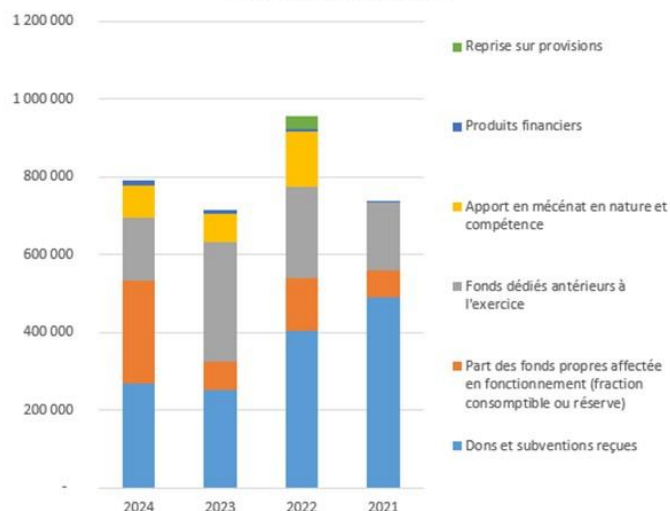
Il est 15h30, le Président de la Fondation lève la séance et indique que la date du prochain Conseil de gestion sera ultérieurement communiquée.

Comptes 2024

Les produits

	2024	2023	2022	2021
Dons et subventions reçues	269 533	250 317	403 184	488 972
Part des fonds propres affectée en fonctionnement (fraction consommable ou réserve)	263 698	73 416	137 857	71 553
Fonds dédiés antérieurs à l'exercice	161 482	308 474	234 451	173 282
Apport en mécénat en nature et compétence	83 777	73 381	140 517	
Produits financiers	13 967	11 082	6 456	2 388
Reprise sur provisions			33 750	
Total produits	792 457	716 669	956 215	736 195

Evolution des produits



Comptes 2024

- Une stabilité des dons et subventions reçues: 270 K€
- Une faible part des dons affectés provenant des années antérieures: 161 K€
- Une valorisation du mécénat en nature et en compétence pour la troisième année: près de 84 K€
- Une forte intervention des fonds propres pour équilibrer l'exercice: 263 K€
- Des produits sur placement en hausse à près de 14 K€

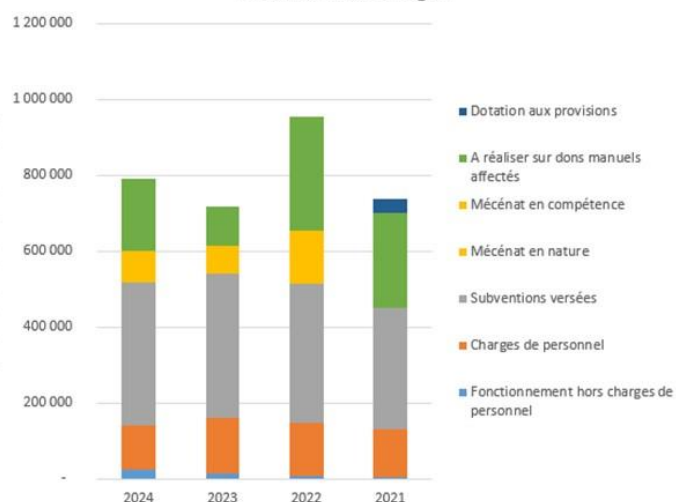
Nota: un don ne compte comme recette que lorsqu'il est définitivement acquis: ainsi, des avances pour 321 K€ ne comptent pas encore comme des recettes mais sont utilisées par la Fondation

Comptes 2024

Les charges

	2024	2023	2022	2021
Fonctionnement hors charges de personnel	22 194	14 110	8 040	4 184
Charges de personnel	116 993	145 783	138 152	127 418
Subventions versées	379 446	380 609	366 421	320 307
Mécénat en nature	46 144	24 653	27 908	
Mécénat en compétence	37 633	48 728	112 609	
A réaliser sur dons manuels affectés	190 048	102 787	303 085	250 536
Dotation aux provisions				33 750
Total charges	792 458	716 670	956 215	736 195

Evolution des charges



Comptes 2024

- Une activité générale stable autour de 379 K€
- Une valorisation du mécénat en nature et en compétence // recettes
- Des reports de dons manuels affectés non utilisés plus élevés qu'en 2023, mis en réserve pour les années ultérieures: 190 K€
- Les charges de personnel sont refacturées par l'université de Poitiers

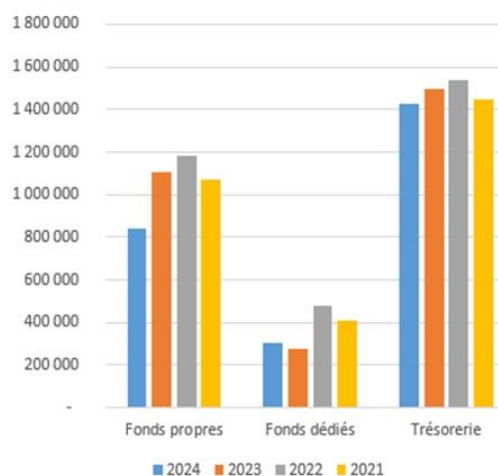
Comptes 2024

Les grands agrégats du bilan

	2024	2023	2022	2021
Fonds propres	843 229	1 106 927	1 180 343	1 068 200
Fonds dédiés	302 658	274 092	479 780	411 146
Trésorerie	1 426 310	1 498 180	1 539 347	1 447 925

- Pas d'intervention de l'université de Poitiers cette année. Le dernier abondement date de 2022 pour 250 K€
- Une fraction consommable des fonds propres est venue combler l'insuffisance de recettes en pour 263 K€: le niveau des fonds propres s'en trouve diminué d'autant
- Le stock de fonds dédiés passe de 274 K€ à 303 K€
- La trésorerie se rétracte mais reste élevée: 1,43 M€

Grands agrégats du bilan



Conseil de gestion – 11 mars 2025

11

Projets structurants et actions 2024-2025



→ Axe I : Biodiversité terrestre

1- Ilots de chaleur (ICU) et création d'îlots de fraîcheur en ville (revégétalisation)

A) Impacts des îlots de chaleur urbains sur la biodiversité
Zone d'étude : Grand Poitiers



- Financements :
 - Office Français de la Biodiversité : 254 k€
 - Région + Grand Poitiers : 115 k€

- Emergence de nouvelles thématiques :
 - ICU et maladies cardio-vasculaires
 - ICU et dépressions
 - Pollution lumineuse et troubles du sommeil



ONE CITY / « One Health » : Nature, santé humaine et Ilots de chaleur urbains (zone d'expérimentation : territoire de Grand Poitiers) [Lien vers la vidéo de présentation](#)

Appel à projets 2025

Inclusion	Vulgarisation et transmission	Professionnalisation	Ecologie	Solidarité et citoyenneté
• Pour un campus plus inclusif : renforcement de l'accompagnement des étudiantes et étudiants avec troubles du spectre autistique et/ou TDAH (HandiSup) • Dessine ta diversité • Organisation d'une ou deux journées sur la thématique du jeu adapté et du jeu pour tous • Campus explorer	• Expérimenter pour comprendre les sciences et technologie en milieu scolaire. • Printemps des cartes • TFJM² - Tournoi Français des jeunes mathématiciennes et mathématiciens • Persac 25 Vs Etudiants • Concours national de médiation scientifique "Ma thèse en 180 secondes" - 2025 • Atlas Cinéma	• Hackathon risques climatiques by ENSAR 2025 • Innover pour Agir : sensibilisation à l'innovation sociale	• MOBILACT'UP	• 10 ans après l'invention de la protection des enfants de la lune // Bilan, amélioration et optimisation de la protection // Comparaison de l'utilisation de la protection dans 3 régions du monde France, Maroc, Népal